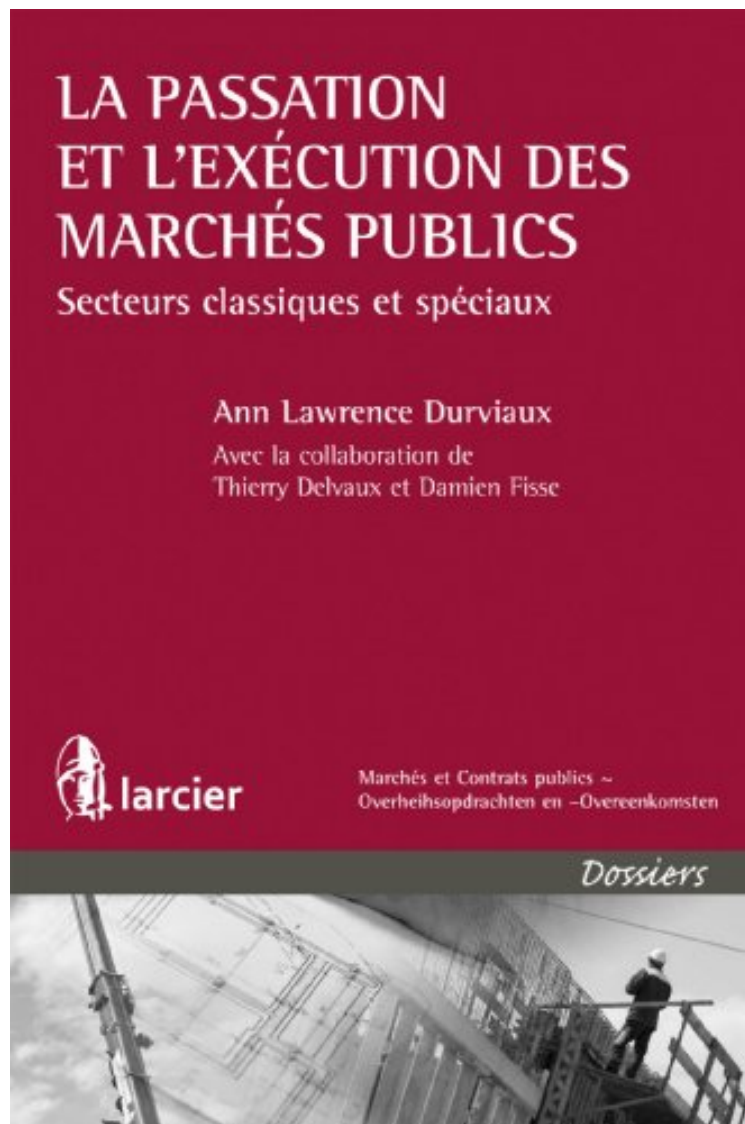


(Download) La passation et l'exécution des marchés publics: Secteurs classiques et spéciaux (Marchés Contrats publics / Overheidsopdrachten en Overeenkomsten Dossiers) (French Edition)

## La passation et l'exécution des marchés publics: Secteurs classiques et spéciaux (Marchés Contrats publics / Overheidsopdrachten en Overeenkomsten Dossiers) (French Edition)

Ann Lawrence Durviaux

ePub | \*DOC | audiobook | ebooks | Download PDF



 Download

 Read Online

2013-10-02 2013-10-02 File Name: B00FLIBFVO | File size: 31.Mb

**Ann Lawrence Durviaux : La passation et l'exécution des marchés publics: Secteurs classiques et spéciaux (Marchés Contrats publics / Overheidsopdrachten en Overeenkomsten Dossiers) (French Edition)** before purchasing it in order to gauge whether or not it would be worth my time, and all praised La passation et l'exécution des marchés publics: Secteurs classiques et spéciaux (Marchés Contrats publics / Overheidsopdrachten en Overeenkomsten

Dossiers) (French Edition):

La passation et l'exécution des marchés publics dans les secteurs classiques et spéciaux sont présentées sous un angle comparatif et synthétique dans ce premier commentaire des arrêts des 15 juillet 2011 et 16 juillet 2012 pour le volet passation et l'arrêt du 14 janvier 2013 pour le volet exécution. L'ouvrage propose une présentation claire de ces arrêts entrés en vigueur au 1er juillet 2013, en soulignant l'évolution par rapport au droit antérieur, les éléments communs aux secteurs classiques et spéciaux, ainsi que les éléments spécifiques chacun de ceux-ci. Sont notamment abordés : le régime des variantes (surtout facultatives et libres), des options, des marchés lots ; la limitation ou interdiction des offres communes en procédure restreinte ou en procédure négociée avec publicité ; certains aspects du régime relatif au délai d'engagement ; le régime de la déclaration sur l'honneur relative aux cas d'exclusion, des offres déposées tardivement par la faute du pouvoir adjudicateur ; la procédure négociée directe avec publicité et les procédures spécifiques que sont le dialogue compétitif (cependant entré en vigueur dès le 28 septembre 2011), le système d'acquisition dynamique, l'encre électronique (et, dans une certaine mesure, l'accord-cadre cependant déjà connu en droit belge pour certains aspects et le nouveau régime de l'exécution des marchés.